



Mairie d'Ibos

Règlement d'attribution

Achat de récupérateurs d'eau

ARTICLE 1 : OBJET

La Mairie a développé un nouveau dispositif proposé aux Iboscéens pour leur permettre de s'impliquer dans les choix budgétaires, en soumettant des projets d'intérêt général, puis en choisissant par vote ceux qui seront réalisés.

Dans le cadre de la 3^e édition des budgets participatifs, le projet proposé par les habitants et retenu par la commune consiste à participer au financement de récupérateurs d'eau à hauteur de 50 € par foyer dans la limite de 140 récupérateurs. La Mairie s'est tournée vers BRICO-JARDI LECLERC pour mettre en place cette opération commerciale.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

1. La commune octroie un bon d'achat de 50 € pour chaque foyer qui en fera la demande en Mairie.
2. Le bénéficiaire du bon d'achat se rend au BRICO-JARDI LECLERC d'IBOS pour choisir son matériel (récupérateurs d'eau et cuve uniquement) entre le 1^{er} mars et le 20 juin 2024.
3. Il se présente ensuite en caisse avec le matériel choisi et le bon d'achat fourni par la Mairie.
4. Une remise de 15% sur le prix d'achat du matériel lui est consenti par BRICO-JARDI LECLERC puis la réduction de 50€ est déduite du solde qui doit être réglé en caisse par le bénéficiaire.

ARTICLE 3 : RECEVABILITÉ DES DEMANDES

Seulement les personnes domiciliées à Ibos (65420) peuvent bénéficier de cette aide.

Pour être éligible, la personne demanderesse devra fournir un dossier complet à l'accueil de la Mairie comprenant :

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité,
- Le livret de famille,
- Le présent règlement signé.

Le dossier complet devra être déposé et validé en Mairie entre le 12 février et le 19 juin 2024 à 18h00.

Après validation du dossier, la personne demanderesse se verra remettre un bon d'achat personnel qu'elle devra présenter en caisse au BRICO-JARDI LECLERC pour bénéficier de l'aide de 50€.

Seulement une aide par foyer pourra être accordée.

L'offre est limitée : seulement les 140 premiers dossiers complets pourront être acceptés.

ARTICLE 4 : PERIODE DE VALIDITÉ

L'opération est limitée dans le temps : les personnes ayant obtenu un bon d'achat de 50€ pourront le faire valoir au BRICO-JARDI LECLERC entre le 1^{er} mars et le 20 juin 2024 à 19h00.

Les bons d'achat pourront être retirés en Mairie à compter du 12 février 8h jusqu'au 19 juin 2024 18h.

ARTICLE 5 : PRODUITS CONCERNÉS

L'opération est valable uniquement sur les récupérateurs d'eau proposés à la vente au BRICO-JARDI LECLERC situé au Méridien, route de Pau, 65420 IBOS.



Mairie d'Ibos

Règlement d'attribution

Achat de récupérateurs d'eau

ARTICLE 6 : INTERDICTION DE DUPLICATION / FRAUDE

Il est strictement interdit de dupliquer les bons d'achat. Chaque bon est strictement personnel et ne pourra être présenté qu'une seule fois en caisse du BRICO-JARDI LECLERC.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné atteste avoir bien pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter ses conditions.

Fait à

Le

Signature du bénéficiaire